

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS - (N° 1276)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL31

présenté par
M. Fourage, rapporteur

ARTICLE 1ER A

A l'alinéa 22, après les mots : « ainsi que », insérer le mot :« pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.